


Commune de Rosis

CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2019 à 20H00

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du CM de Mars 2018**
2. **FDC 34 - Pose d'une plaque en présence Pdt FDC 34 Offre d'un mouflon naturalisé**
3. **Gîte Marcel Cèbe - Travaux remplacement des sanitaires**
4. **Gites communaux- Projet de nettoyage et d'entretien général des hébergements**
5. **Projet de travaux sur la voirie communautaire et communale**
6. **Info Maison Médicale de St Gervais**
7. **CC MLMHL- Réunion avec architecte de la communauté pour élaboration du PLU**
8. **SIVOM Caroux - Espinouse - Dissolution du syndicat.**
9. **CPIE - Projet de signalétique dans le proche environnement de Douch**
10. **Organisation des élections européennes du 26 mai 2019**
11. **Andabre - Cérémonie commémorative de l'armistice 1945**
12. **ETAT/EUROPE - Natura 2000 - Massif du CAROUX- Lutte contre la fermeture du milieu**
13. **Compeyre - Syndicat Mare et Orb - intervention sur réseau assainissement**
14. **CC MLMHL - fixation du taux de la TEOM**
15. **Entretien des chemins de randonnée communaux**
16. **Four à pain -Réalisation d'un muret séparatif - devis des travaux**
17. **Projet de cession de foncier communal à un privé**
18. **ONF - opposition à encaissement recettes des ventes de bois**
19. **Gites de France - service réservation**
20. **Carrière Granier - Enquête commissaire enquêteur**
21. **Divers**



Commune de Rosis

CONSEIL MUNICIPAL du 8 AVRIL 2019 20H00 à ANDABRE

Membres présents : M.M. Jacques MENDES - Sébastien ALLIES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Anne MAUREL- Stéphane SAUTEREL.

Membre (s) absents ou excusé(s): - Nathalie MENDES (pouvoir Sébastien ALLIES) - Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ).

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL DE MARS 2019

ORDRE DU JOUR DETAILLE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal .
Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont des observations à formuler.

VOTE du Conseil:

Adopté à l'unanimité

Pour: 8

Contre :

2 - FDC 34 - OFFRE D'UN MOUFLON NATURALISE POUR LA MAISON DU MOUFLON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'ouverture pour la saison estivale 2019, de la Maison du Mouflon et du Çaroux **du 20 avril jusqu'à la fin septembre 2019**. Elle sera ouverte au public tous les jours de 14 h à 18 h 00 à l'exception du mardi et du mercredi.

Il indique d'autre part , qu'il a invité le Président de la Fédération des chasseurs de l' Hérault pour le remercier du don d'un mouflon naturalisé qu'il a offert à notre commune et à cette occasion une plaque mentionnant ce don sera posé à proximité du mouflon.

VOTE du Conseil: ***Favorable à la proposition du Maire***

Pour: 8

Contre :

3 - GITE MARCEL CEBE - TRAVAUX POUR REMPLACEMENT DES SANITAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a lieu de remplacer les 3 WC Particulièrement inadaptés qui équipent cet hébergement , et qui font souvent l'objet de réclamations par les utilisateurs, par 2 nouveaux WC et 1 urinoir à la place du WC de type turc.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à l'achat de ce matériel qui sera mis en place par l'employé communal .

VOTE du Conseil: ***Favorable au remplacement de ces équipements et autorise le Maire au financement de cette opération.***

Pour: 8

Contre :

4 - PROJET DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN GENERAL DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de procéder à un nettoyage complet de nos deux hébergements pour permettre d'assurer plus facilement leur entretien et éviter toutes critiques.

Il indique qu'il a sollicité deux entreprises spécialisées dans le nettoyage d'équipements collectifs, La première la société **CLEAN ECLAT SERVICES** de Lamalou qui propose un devis de **175,00 €** pour le gîte René Magnaldi et de **61,00 €** pour le gîte Marcel Cèbe, plus 61,00€ pour frais divers soit un total de **411,00€ TTC (pas de TVA)**.

Il indique que pour les mêmes prestations, **l'APSH 34 de Plaisance** propose pour le Gîte René Magnaldi et le gîte Marcel Cèbe **un montant de 210,00€**.

Il propose donc de confier ces travaux au mieux disant en l'occurrence l'APSH 34;

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

VOTE du Conseil: Le Conseil adopte et retient la proposition de l'APSH 34

Pour: 7

Ne prend pas part au vote :1

Contre :

5 - PROJETS DE TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE / COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'après avoir sollicité l'entreprise Sud environnement, l'entreprise Colas et l'entreprise Guipal, ces entreprises nous ont proposé les devis de travaux de voirie communautaire et communaux suivants:

1 - Voirie communautaire:

Le devis de Sud Environnement pour Lafage, s'élève en HT à **8 960,00 €**, soit en TTC = **10 752,00 €**.

Le devis de la Colas pour Lafage, s'élève en HT à **8 120,00€**, soit TTC = **9 744,00€**.

Le devis de Guipal pour Lafage, s'élève en HT à **7 840,00€**, soit en TTC = **9 408,00€**.

Il propose donc, dans le cadre du transfert de charges d'adresser à la communauté de communes le devis de l'entreprise GUIPAL pour la réalisation de ces travaux sur **la voirie communautaire** qui correspond à la somme qui nous est affectée.

2 - Voirie communale:

Concernant les travaux de **la place de Rosis**, le devis proposé par **l'entreprise Sud Environnement** s'élève à **5 530,00€ HT soit 6 636,00€ TTC**.

Celui de **l'entreprise Colas** s'élève à **4 600,00€ HT soit 5 520,00€ TTC**.

Celui de **l'entreprise Guipal** s'élève à **1 680,00€ HT soit 2 016,00€ TTC**.

Il propose donc de retenir l'entreprise Guipal pour la réalisation de ces travaux.

Pour ce qui est des travaux de voirie communale **sur Madale**, le devis de travaux proposé par **la Colas** s'élève à **4 500,00€ HT soit 5 400,00€ TTC**.

Celui proposé par **GUIPAL** pour la même prestation, s'élève à **2 834,00€ HT soit 3 408,80 € TTC**.

Il propose de retenir **l'entreprise Guipal** pour la réalisation de ces travaux et de financer cette dépense sur les Hors programme 2019 du Conseil Départemental.

Monsieur le maire indique également qu'un devis a été également sollicité pour connaître le montant de la dépense qu'occasionnerait la réalisation d'un revêtement bi couche **sur le parking de Rosis**.

Le devis proposé par l'entreprise Guipal s'élève à **7 075,00€ HT soit 8 490,00€ TTC**

Il propose aux membres du Conseil de réaliser ces travaux qui seront financés par les Hors programme 2019 du Conseil départemental.

3 - Voirie Départementale:

La route départementale D.180 à partir du hameau de Rosis jusqu'au col des Avels va être refaite sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental. Les travaux seront effectués sur deux jours les 17 et 18 avril 2019. La circulation sera interdite route barrée. L'itinéraire de déviation sera assuré par la RD 180e4 pour les VL uniquement.

VOTE du Conseil: *Le Conseil unanime a retenu l'entreprise Guipal pour la réalisation de tous les travaux de voirie proposés par le Maire.*

Pour: 8

6 - GESTION BUDGET DE LA MAISON MEDICALE ASSUJETTI A LA TVA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Maire de St Gervais qui nous indique que la gestion du budget doit être assujettie à TVA ce qui n'était pas initialement prévu, et que la commune de Saint Gervais devra délibérer sur cette rectification et tout reprendre depuis le début, ce qui bien sûr va impacter les loyers et la gestion de ce dossier.

Il indique pour information, que Mme Cahuc pharmacienne à St Gervais a vendu son officine à Mme Martha Pieniazek et à Mme Clara Guevara deux jeunes pharmaciennes qui habitent à Bédarieux. La reprise de l'activité sera active au 1er mai 2019;

Il précise qu'une prochaine réunion programmée pour le 26 avril, avec tous les professionnels de santé va permettre d'avoir quelques informations complémentaires avant le vote du Budget de la commune.

Pour information: *Le Conseil prend acte de l'information.*

7- CC MLMHL - REUNION AVEC L'ARCHITECTE CHARGE DE L'ELABORATION DU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion organisée en mairie par la communauté de communes avec Nathalie SAGNES du service Urbanisme et droit des sols et Monsieur MARIE, l'architecte chargé de l'élaboration de notre PLU pour une mise au point sur la situation.

Il ressort de cet entretien que notre commune compte tenu de sa configuration est particulièrement affectée par les nombreuses contraintes actuellement en vigueur, notamment la loi montagne et la loi paysage, les zones inondables, et la surface constructible fixée à 1,7ha qui positionne un nombre de constructions d'habitations qui devront être examinées lors d'une réunion des membres du Conseil à une date que nous aurons à déterminer.

VOTE du Conseil: *Le Conseil émet un a priori favorable aux propositions du Maire, mais souhaite rencontrer l'architecte pour un complément d'information.*

Pour: 8

Contre :

8 - DISSOLUTION DU SIVOM POUR LA GESTION DU CAROUX ESPINOUSE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'arrêté préfectoral n°2019-II-047 du 11 février 2019 portant désignation de Mme Catherine Masse en tant que liquidateur chargée de la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple pour la gestion Caroux-Espinoouse.

Il indique que Madame Catherine MASSE, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques est désignée pour procéder à la liquidation des biens du SIVOM.

Il précise que le syndicat est dissous depuis la dernière mandature, mais que depuis, les services du Trésor n'ont pas réalisés la répartition financière liée à la dissolution et qui concerne 9 communes de cet ancien syndicat.

Pour information: *Le Conseil prend acte de l'information.*

9 - PROJET DE SIGNALÉTIQUE DANS LE PROCHE ENVIRONNEMENT DE DOUCH

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil qu'en lien avec la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, de mettre en place une signalétique qui identifie notre appartenance à notre communauté de communes, au massif du Caroux Espinouse, à la tourbière de la Lande aux gorges d'Héric et de Colombières, mais également à la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Caroux-Espinouse. L'installation d'un mouflon en bronze dans le proche environnement hameau de Douch est également envisagée.

Il propose de confier l'élaboration de ce dossier au CPIE de la Salvetat.

Vote du Conseil:

Pour: 8

Contre :

10 - ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Monsieur le Maire informe les mêmes du conseil que les prochaines élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Il précise qu'à cette occasion nous mettrons en place des panneaux électoraux à Douch proche du gîte René Magnaldi et à Andabre dans la cour d'honneur de la Mairie.

Il précise que Germain Farenq est désigné comme Pdt du bureau de vote situé dans la salle du gîte Marcel Cèbe. L'avant-veille des élections, il récupérera l'urne et les bulletins de vote des éventuelles listes qui seront déposées en mairie ainsi que tous les documents électoraux. Il assurera la préparation de la salle et veillera à la mise en place d'un isoloir.

Il organisera, assisté des conseillers de l'ancienne section en qualité d'assesseurs, l'ouverture et une permanence constante du bureau de vote.

L'organisation du bureau de vote d'Andabre sera sous la responsabilité du Maire, assisté de conseillers, pour assurer une permanence constante du bureau de vote.

Pour info:

Le Conseil Prend acte de l'information.

11 - ANDABRE - CEREMONIE COMMEMORATIVE DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, et la population à participer à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 Mai 1945, qui sera célébrée **le mercredi 8 mai 2019** au monument aux morts du cimetière d'andabre, suivant le programme ci-après :

11 h 30, rassemblement dans la cour d'honneur de la Mairie à Andabre,

11 h 45, dépôt de gerbe et cérémonie au monument aux Morts,

12 h 00, vin d'honneur offert par la municipalité à la salle du Conseil Municipal.

Il demande à cette occasion aux membres du Conseil, l'autorisation d'engager la somme nécessaire à l'acquisition d'une gerbe.

Pour info:

Le Conseil Prend acte de l'information.

12 - ETAT/EUROPE - NATURA 2000 -PROJET OUVERTURE DU MILIEU SUR LE CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que le comité de pilotage Natura 2000, sur le massif du Caroux, nous propose en lien avec le PNRHL d'élaborer un dossier pour endiguer la fermeture du milieu sur cette partie de territoire.

Il indique que ce projet devra faire l'objet d'une visite sur le terrain en compagnie de la directrice du GIEC et de la technicienne du Parc, pour déterminer les parcelles à traiter.

Il précise que ce dossier est financé uniquement par des crédits d'Etat et Européen à hauteur de 80% du montant TTC, le reliquat (20 %) par la commune et autres... Les travaux pourraient être réalisés par le Giec Caroux Espinouse.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter le PNRHL pour l'élaboration de ce dossier, qui en tout état de cause, sera examiné lorsque les propositions nous seront présentées.

Vote du Conseil: *Le conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire, qui a informé l'ACCA de Rosis de ce projet qui concerne l'ensemble des chasseurs intervenant sur la Caroux.*

Pour: 8

Contre :

13 - COMPEYRE - INTERVENTION SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que « **le syndicat d'eau et assainissement Mare et Libron** » envisage d'intervenir dans le hameau de Compeyre pour endiguer de récurrents problèmes d'écoulement sur une partie des conduites d'assainissement.

Il indique que dès que nous connaissons la date de l'intervention, nous préviendrons les habitants du hameau de Compeyre et de la Palisse,

Pour information: *Le Conseil prend acte de l'information.*

14 - CC MLMHL - APPLICATION NOUVEAU TAUX DE LA TAXE ENLEVEMENT DES OM. 1979

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire, le taux proposé pour le calcul de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères fixé à 12,68% a été retenu par la majorité des membres du Conseil communautaire.

Il rappelle que le montant La **TEOM** que vous aurez à régler, est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement. Le **montant de la taxe** correspond à ce montant multiplié par le **taux** fixé librement par la Communauté de Communes qui est pour cet exercice budgétaire fixé à **12,68%**.

Il indique que le montant de la TEOM sera directement intégré à la taxe foncière (il n'y aura plus de facture à part) les renseignements et réclamations devront se faire auprès du Centre des Impôts - 4 Avenue Charles de Gaulle - 81100 CASTRES.

Il précise qu'en principe, la majorité de nos administrés enregistreront une baisse sensible du règlement des OM. par rapport à la Redevance des OM anciennement instituée.

Pour information: *Le Conseil prend acte de l'information.*

15 -

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que certains chemins de randonnée communaux sont obstrués par de nombreux branchages, ce qui ne favorise pas leur utilisation et qui de surcroît, en cas d'incendie, générerait considérablement l'intervention des services de secours et d'incendie.

Il indique que c'est notamment le cas du chemin de Sénas et de celui qui relie Douch vers le temple bouddhiste. Pour ce dernier l'association qui organise la 6666 occitane avant le déroulement de leur Trail, se propose de procéder au nettoyage du chemin. Quand au chemin de Sénas, nous prendrons contact avec le propriétaire du Gîte de Lafage qui a fait remonter cette information.

Pour information: *Le Conseil prend acte de l'information.*

16 - DOUCH -

REALISATION D'UN MURET AIRE DU FOUR A PAIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que comme convenu lors du précédent conseil le devis sollicité pour aménager l'emplacement du four à pain en construisant un mur séparatif en pierres apparentes d'environ 5 m X 0,50m, entre l'aire de battage et les chemins d'accès au massif, vient de nous être présenté par l'entreprise FERRINI.

Il indique que le montant des travaux s'élève à **4 002,00€ HT soit 4 802,0040€ TTC.** (*)

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Vote du Conseil: *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire à la construction de ce muret.*

Pour: 8

17 -

PROJET DE CESSION DE FONCIER COMMUNAL A UN PARTICULIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande formulée par un propriétaire foncier de notre commune qui possède une habitation au lieu dit le Bosc de Madale et qui souhaite acquérir une parcelle de terrain communale non constructible, en amont de son habitation.

Il précise que le terrain sollicité est encadré par deux chemins communaux, dont l'un dessert cette habitation et l'autre, permet d'accéder aux carrières gneiss.

Il indique que l'un des chemins peut être incorporé dans la parcelle sollicitée, l'autre ne doit en aucun cas être concédée.

Il indique cependant qu'avant de prendre une décision, il y a lieu d'éclaircir certains éléments cadastraux, liés à cette parcelle comme le propose le futur acquéreur.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition avant de prendre une décision ferme et définitive,

Vote du Conseil: *Le Conseil bien que favorable à ce projet de cession, souhaite avant de se prononcer définitivement, que soit examinée et si nécessaire régularisée la situation cadastrale des parcelles concernées pour autoriser cette cession.*

Pour: 8

Contre:

Monsieur le maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le Président de la Fédération nationale des communes forestière, qui nous fait part de l'action qu'il mène pour lutter contre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales directement par l'ONF.

Il considère les conséquences qu'engendrerait ce type de décision pour l'activité des trésoreries susceptibles de remettre en cause le maillage territorial de la DGIFP et le maintien des services publics qui et de surcroît ,génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois.

Il indique qu'il y a lieu , considérant que la libre administration des communes est bafouée, de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois et des travaux forestiers en lieu et place des services de la DGIFP.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le courrier du Président de la COFOR et d'en délibérer.

Vote du Conseil: Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Président de la Fédération des communes forestières de refuser de refuser l'encaissement des recettes de vente de bois et des travaux forestiers en lieu et place des services de la DGIFP.

Pour: 8

Contre:

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le centre de réservation « Gites de France » auquel nous sommes affiliés , ne répond pas aux attentes qu'on se doit d'attendre d'un service de réservation pour lequel nous versons **une cotisation de 500€ l'an**.

il indique que les années précédentes nous avons eu 3 demandes de réservation de cet organisme qui n'ont pas abouties. Cette année, à ce jour, aucune réservation n'est enregistrée.

Il propose en conséquence , compte tenu du fait que ce service ne nous donne pas satisfaction de bien vouloir vous prononcer sur l'opportunité de poursuivre notre collaboration ou d'envisager de se désengager de ce service.

Vote du Conseil: Le Conseil souhaite que la commune cesse de collaborer avec cet organisme de réservation.

Pour: 8

Contre:

20 - CARRIERE GRANIER - CABRIERES & BERTHENAS - ENQUETE COMMISSAIRE ENQUÊ-

Monsieur le MAIRE Informe les membres du Conseil qu'il a reçu le commissaire enquêteur désigné dans le cadre du renouvellement d' exploitation de la Carrière GRANIER située au lieu dit Cabrières et Bethenas ,Commune de Rosis.

Il indique que le début de l'enquête sera ouverte au public entre le 15 et le 20 Mai 2019, le Commissaire enquêteur assurera deux permanences en Mairie et deux autres dans les mairies désignées par l'enquête. les dates seront communiquées ultérieurement.

Pour information: *Le Conseil Prend acte de l'information.*



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

